

République française

ARDECHE

publié sur le site internet de la
collectivité le 7 février 2025

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
 07470 COUCOURON
 Séance du mercredi 5 février 2025

Membres

Date de la convocation : 27 janvier 2025

en exercice : 37**Présents** : 32

Le mercredi 5 février 2025 à 17 heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST

Votants :

34

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Patrice COUDENE, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Jean LIROSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT Christophe ROUX, Dominique TRIN, Christian VIDAL, Jacques MEUNIER John SERROUL

Représentés : Charles VALETTE représenté par Martine IMBERT, Elisabeth FALGON représentée par Françoise BENOIT

Absents : Serge CHARPENAY, Jérôme GROS, Magalie MOULIN

Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2025_04- Objet : Suppression d'un emploi d'adjoint administratif

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération n°DE_2024_41 du Conseil communautaire en date du 25 juillet 2024 créant l'emploi permanent de chargé de mission politique d'accueil à temps complet au grade de rédacteur territorial,

Vu la délibération n°DE_2024_60 du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2024, créant un emploi permanent au grade d'adjoint administratif territorial pour le même poste,

Considérant la nécessité de clarifier et d'harmoniser les décisions relatives à ce poste afin de garantir la cohérence administrative et juridique,

Considérant que le poste de chargée de mission politique d'accueil sera pourvu par un agent recruté au grade de rédacteur territorial (catégorie B) à compter du 1er mars 2025 conformément à la délibération n°DE_2024_41,

Considérant que l'avis du comité social territorial a été sollicité le 27/01/2025

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de supprimer** le poste d'adjoint administratif créé par la délibération n°DE_2024_60 en date du 19 décembre 2024 relative à la création d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif territorial pour le poste de chargé de mission politique d'accueil,
- **de modifier** en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité, en supprimant l'emploi créé au grade d'adjoint administratif territorial pour ce poste,
- **d'autoriser** le Président à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Coucouron, le 5 février 2025

Le Président, Jacques GENEST

